

# ACCUEIL DE LOISIRS « LES MOUSSAILLONS »

## Projet Pédagogique 2022/2023

(Dernière mise à jour Janvier 2023)



**Direction**

Aurélien Boisjoly

☎ 07.71.43.39.50



# Sommaire

1. Carte d'identité de l'accueil de loisirs
2. Les objectifs pédagogiques
3. La journée type
4. L'organisation
5. Type de séjours
6. Lien de communication
7. L'équipe pédagogique et professionnelle
8. Les publics accueillis
9. L'évaluation du projet

## Projet Social et Éducatif du Territoire (PSET)

Commune située à 20 km du centre de Lyon, Genas recense 13 022 habitants (source INSEE (*Institut National de la Statistique et des Études Économiques*), chiffres en vigueur au 01/01/2021).

Le **PSET** en matière de petite enfance/enfance, a fait l'objet d'un diagnostic concerté en présence des différents partenaires. Ainsi, à partir des besoins identifiés, les orientations ci-après ont été déclinées :

- ✓ Assurer un accueil de qualité de tous les enfants
- ✓ Soutenir les parents dans leurs rôles éducatifs
- ✓ Garantir une cohérence et une continuité éducative à l'échelle du territoire
- ✓ Définir les modalités d'une gouvernance multi-acteurs du PEL
- ✓ Donner l'opportunité aux jeunes de jouer un rôle actif dans la vie de la cité
- ✓ Développer les solidarités et contribuer à la cohésion sociale
- ✓ Renforcer l'autonomie de certains publics fragiles : les jeunes, les aînés et les personnes en situation de handicap
- ✓ Pérenniser le partenariat existant et développer les coopérations
- ✓ Partager une culture commune de l'action sociale

À ce titre, l'accueil de loisirs à la vocation d'un service public, destiné à offrir un mode de garde de qualité, conciliant les contraintes horaires des parents, ainsi que les rythmes et besoins des enfants.

Par ailleurs, la commune a établi une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, pour percevoir des prestations de services octroyées aux accueils de loisirs, afin d'améliorer l'accueil des enfants de 3 à 6 ans et faciliter l'accès à toutes les familles.

Depuis 2014, Genas a intégré le réseau des « *Villes Amies des Enfants* », porté par l'UNICEF (*Fonds des Nations unies pour l'enfance*) et l'Association des Maires de France.

La ville de Genas a été confirmée « *Ville amie des Enfants* » pour la période 2020-2026.

L'**accueil de loisirs « les Moussaillons »**, concerne les enfants âgés de 3 ans jusqu'à 6 ans. Il est organisé durant leurs temps libres (les mercredis et les vacances scolaires). Sa mission d'accueil et d'animation, répond aux besoins suivants :

- ✓ **Sociaux** : en organisant l'accueil des enfants dont les parents sont confrontés à un besoin de garde, tout en favorisant l'accès à des pratiques d'activités de loisirs éducatifs adaptés.
- ✓ **Éducatifs** : en contribuant au développement de l'enfant, de son épanouissement social et civique, par la prise d'initiatives et de responsabilités.
- ✓ **Culturels** : en permettant à chaque enfant d'enrichir et de développer ses acquis, notamment au travers d'activités artistiques, sportives, culturelles et scientifiques... mais aussi dans la connaissance des autres, de leurs différences, de leurs cultures.

De plus, la petite enfance correspond à une période de développement intense. Les besoins sont à la fois spécifiques et divers selon les enfants ; ils se situent à plusieurs niveaux :

- ✓ Besoin physiologique et de développement (envie de grandir, d'être autonome) ;
- ✓ Besoin de sécurité affective et physique ;
- ✓ Besoin de socialisation (capacité à entrer en relation) ;
- ✓ Besoin d'élaboration de son identité personnelle (reconnaissance et estime de soi).

Pour répondre à ces besoins, l'accueil collectif en structure de loisirs, développe différents objectifs éducatifs :

- ✓ Favoriser l'autonomie de l'enfant durant tous les moments de la vie quotidienne ;
- ✓ Faciliter le développement psychique et moteur de l'enfant par le biais d'activités ludiques et diversifiées ;
- ✓ Favoriser la socialisation de l'enfant et développer son esprit critique, pour savoir communiquer.
- ✓ Développer l'éveil culturel de l'enfant, pour avoir de l'empathie.

## PEDT – Plan Mercredi

Le PEDT permet à l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire de coordonner leurs actions dans l'intérêt de l'enfant en respectant son rythme, ses besoins et ses aspirations. La diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Le **plan mercredi** est une déclinaison du PEDT qui permet de disposer de moyens budgétaires supplémentaires pour enrichir les programmes d'activités.

Voici les objectifs généraux déclinés actions dans nos accueils de loisirs :

- Respecter le rythme de vie des enfants => permettre une alternance entre les moments où l'enfant a besoin de se détendre, se distraire ou se dépenser, etc., en considérant l'enfant dans la globalité de sa journée.
- Un rythme spécifique pour les enfants de maternelle avec des temps de repos privilégiés.
- Un accueil des enfants porteurs de handicap bénéficiant de l'accompagnement d'un AESH.
- Créer les conditions favorables et concevoir des activités accessibles pour inclure tous les publics, notamment les enfants en situation de handicap.
- Répondre aux contraintes socioprofessionnelles des familles en maintenant l'amplitude horaire d'accueil de 7 h 45 à 18 h 15.
- Garantir une cohérence et une continuité éducative à l'échelle du territoire avec des modalités d'information, d'inscription et de tarification des familles communes.
- Encourager et favoriser les alliances éducatives (partenariats) par l'utilisation et la mutualisation des locaux scolaires, la gestion des transitions entre les différents temps et articulation des différents projets pédagogiques.
- Favoriser un travail en mode projet entre les différents acteurs éducatifs, y compris les enfants et les parents.
- Permettre une relation de confiance entre l'équipe et les parents.
- Commission « ma ville à l'école », instance de pilotage d'information, de consultation et de concertation partenariale.
- Harmoniser les fonctionnements des accueils de loisirs péri et extrascolaires de la commune.
- Proposer un personnel municipal qualifié garant de compétences professionnelles et de savoir-faire grâce à un plan de formation pluriannuel.
- Encadrement des temps périscolaires par les responsables de site, maillon fondamental du dispositif dans le lien avec les différents acteurs et l'encadrement de proximité. Taux d'encadrement des animateurs dans le cadre des déclarations à la DDCS.
- Proposer des cadres d'accueil cohérents et clairement définis.
- Continuer à développer des activités de qualité dans le cadre du projet éducatif territorial en permettant à l'enfant la pratique de loisirs, soit au sein de la cellule familiale, soit au sein de l'école.
- Activités périscolaires proposées de détente, de découverte de pratiques d'expression culturelle, physique et de développement des compétences. Egal accès de tous à ces activités.
- Etudes dirigées dans chaque école pour donner confiance aux enfants et leur apporter des outils pédagogiques simples et efficaces.
- Encourager le développement psychique et moteur de l'enfant par le biais d'activités ludiques et diversifiées.
- Permettre une ouverture culturelle sur le monde.
- Promouvoir le lien et la cohésion sociale en favorisant la mixité intergénérationnelle.
- Impliquer les enfants et leur famille (parents) à la construction des projets.
- Permettre aux enfants et aux parents d'être acteurs de la vie de l'accueil de loisirs.
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle.
- Respect de la laïcité et des principes fondamentaux de la République.

## 1. Carte d'identité de l'accueil de loisirs

<b>Lieu d'implantation :</b>	Accueil de loisirs sans hébergement « <i>Les Moussaillons</i> » la maison Daniel Quantin 14 rue Henri Réaux 69740 Genas
<b>Organisateur :</b>	Monsieur le Maire Daniel VALERO  Mairie de Genas <i>Direction de la Politique Éducative Locale (DPEL)</i> Directeur DPEL : Romain BELATTAR  Place du Général de GAULLE BP 206 69741 Genas cedex ☎ 04.72.47.11.11
<b>Type d'accueil :</b>	Accueil de loisirs sans hébergement
<b>Tranche d'âge :</b>	3-6 ans
<b>Effectif :</b>	Capacité maximale : - 53 enfants les petites vacances. - 61 enfants les mercredis et vacances d'été  (Agrément PMI – Protection Maternelle et Infantile)
<b>Numéro d'agrément :</b>	0690219CL000415 / 0690219CL000315
<b>Modes de fonctionnement :</b>	Mercredis de 7h45 à 18h15 Arrivée à 11h15 pour les midis et après-midi. Départ à 13h30 pour les matins et midis.  Vacances scolaires, toute la journée

### Équipe :

- Un(e) directeur(rice)
- Un(e) directeur(rice) adjoint(e)
- 7 animateurs pour les petites vacances
- 8 animateurs pour les mercredis et les vacances d'été  
(La réglementation DRAJES impose 50% d'animateurs(rices) diplômés minimum, 20% d'animateurs(rices) non diplômés maximum et 30% d'animateurs(rices) en cours de formations)

### Personnel autres :

- ATSEM

### Personnel technique :

- Personnel de service (cuisine, hygiène et entretien des locaux)
- Personnel technique de la ville (petits travaux d'entretien)

## **Locaux :**

L'accueil de loisirs est implanté à la Maison de toutes les Générations. Il comprend les espaces suivants :

- 3 salles d'activités
- 1 salle couchette
- 1 salle d'évolution
- 12 sanitaires enfants
- 1 douche
- 1 sanitaire adulte
- 1 réfectoire
- 1 cuisine de collectivité (liaison froide)
- 1 bureau de direction
- 1 cuisine pédagogique
- 2 cours extérieure avec jeux pour enfants
- 1 préau
- 1 terrain de pétanque
- 1 local de stockage extérieur

## **Environnement :**

La structure est située dans un environnement permettant l'accès à des services tels que :

- Hôtel de ville
- Médiathèque et ludothèque
- Espace culturel
- Espace vert (Parc Veynes)
- City stade
- Aire de jeux
- Centre Communal d'Action Sociale / Maison du Rhône
- Cars TCL : Lignes 28 et 29
- Pharmacies /médecins

## **2. Les objectifs pédagogiques**

Les objectifs de séjour sont définis en rapport avec les objectifs et des valeurs du PSET et du PEDT. Ces deux documents ont été construits par les acteurs du milieu socio-éducatif en direction des 0-25 ans. Ils ont pour objectifs de nous fournir une direction commune pour tous les enfants de la commune qui fréquentent les structures de la ville.

L'objectif principal est d'accompagner l'enfant dans ses besoins en travaillant sur :

- Les repères (temporels, spatiaux et affectifs)
- Sa participation aux activités
- L'adaptation à un milieu nouveau
- L'individualisation et l'autonomisation de l'enfant
- Les soins adaptés aux besoins de l'enfant
- L'ouverture sur le monde (culturel, sportif, social, ...)
- Le vivre ensemble
- Le respect du rythme biologique et des aptitudes psychomotrices

## **3. La journée type**

L'action éducative doit être centrée sur l'enfant, en prêtant attention à son rythme de développement et de croissance. L'organisation du temps comporte donc à la fois des temps d'accueil, d'activités, de repos et des temps de vie quotidienne.

L'enfant va intégrer petit à petit des règles de vie qui assurent sa sécurité et organisent les différents temps de la journée. Ces règles, essentielles, lui permettent d'apprendre à vivre ensemble et la vie en collectivité tout en s'épanouissant dans les activités proposées.

### ⇒ *Les accueils :*

Le matin et le soir les animateurs sont présents pour accueillir les enfants et les parents. Ce temps d'échanges avec les familles est important pour obtenir des remontés d'informations pertinentes pour le bon déroulement de la journée et afin de rassurer les familles.

C'est aussi la première impression que l'équipe renvoie aux familles et aux enfants. La posture de l'animateur doit être bienveillante et rassurante.

### ⇒ *Les jeux « libres » :*

Le jeu est une activité naturelle pour l'enfant, lui permettant d'investir son énergie, de se concentrer, de s'amuser, de préciser ses gestes, et d'apprendre de nouvelles choses. Mais c'est également un outil de socialisation. Jouer à un jeu, c'est comprendre les règles et entrer dans l'univers imaginaire du jeu... mais aussi respecter les autres joueurs.

Le jeu comporte trois éléments essentiels :

- La liberté de l'enfant
- La gratuité, car aucun résultat n'est attendu en retour
- Le fictif, pour laisser place à l'imagination

Il existe différents types de jeux en lien avec le développement de l'enfant (Cf. Jean PIAGET – psychologue Suisse - « *Les stades de l'évolution individuelle* ») :

- Jeux symboliques :
  - Jeux de rôle : espace réservé aux jeux de rôle (supermarché, dînette)
  - Jeux de mise en scène : utilisation de figurines, personnages
- Jeux d'assemblage : construction, lego, kapla, puzzle
- Jeux de règles : jeux de société
- Jeux extérieurs : jeux sportifs

Lors de l'activité, il est indispensable de prévoir un temps de rangement. Les enfants sont sensibilisés à ranger avec les animateurs les espaces ludiques et les jeux.

### ⇒ *L'hygiène :*

L'apprentissage de l'hygiène est important pour les 3-6 ans. Pour cela, les animateurs veillent à son respect, en mettant en place des rituels qui rythment la journée : se laver les mains plusieurs fois par jour, se moucher avec un mouchoir en papier...

En cas de petit accident, il est recommandé de mettre un change dans le sac de l'enfant. Si l'enfant n'a pas de change, il sera douché et changé avec des vêtements du centre. **Les familles seront chargées de rapporter les vêtements propres dès que possible.**

### ⇒ *Les repas :*

Les enfants sont encouragés à goûter les différents plats proposés le jour « J » sans obligation de finir leurs assiettes, nous veillons à ce qu'ils ne repartent pas le ventre vide. Pour partager un moment convivial et accompagner les enfants dans l'autonomie et la découverte, les animateurs mangent avec les enfants.

Les menus sont adaptés au sans porc : il peut être remplacé par une autre viande, du poisson ou des œufs. Il n'est cependant pas adapté pour les sans viande.

**PAI** : Les enfants ayant des PAI apportent leur panier repas en début de journée. Ce panier repas est conservé dans un réfrigérateur qui leur est spécialement dédié, ainsi qu'un four à micro-onde pour les plats chauds.

À midi, les repas sont servis par du personnel de cantine qui réchauffe et apporte les plats. Pour le temps des goûters, les animateurs sont chargés de récupérer le panier repas des enfants, de les distribuer et de les rendre aux familles.

⇒ *Le temps calme :*

Un temps calme ne dure pas plus de 20 min. Il est important de varier les temps calmes avec des activités adaptées (relaxation, méditation ou activité comme origami, perles à repasser, lecture d'histoire...) Après le temps calme, l'activité de l'après-midi peut commencer. Les petits qui sont à la couchette prendront l'activité à leur réveil.

⇒ *La sieste*

Le sommeil est un besoin important dans la construction de l'enfant. Ce temps lui permet de structurer son cerveau, de grandir et de récupérer son énergie. Dans le respect de son rythme, nous proposerons à un maximum d'enfants un temps de sieste après le repas.

⇒ *Les activités*

Les activités sont établies à partir d'une thématique définie à l'année, et listées dans le programme disponible sur le portail famille (<https://ville-genas.espace-famille.net/>), par courriel via le service DPEL et en format papier, sur place aux Moussaillons ou au guichet unique de la ville de Genas.

Facteur essentiel dans le développement intellectuel, physique et moral de l'enfant, elles sont adaptées selon l'âge et les potentialités des enfants.

- L'enfant est invité à adhérer aux activités, sans que cela lui soit imposé. La convivialité et la mise en scène des animateurs doivent susciter la curiosité et l'adhésion naturelle des enfants.
- L'enfant est aussi libre de choisir ses propres activités lors des « temps libres ».

Les activités se présentent sous plusieurs formes : activités sportives, culturelles, culinaires, visites, expression corporelle, musique, création, bricolage, sortie nature ou éducation à l'environnement et au développement durable.



## Journée type : vacances

Heures	Intitulé	Déroulé
7 h 45 - 9 h 00	Accueil matin	Les enfants arrivent de façon échelonnée et rejoignent ceux déjà arrivés, sur un temps de jeux libre et calme.
9 h - 9 h 15	Rituel	Temps qui permet au groupe de lancer la journée et de savoir ce qu'il va faire
9 h - 11 h	Activité	Réalisation de l'activité manuelle, sportive ou scientifique dans les salles ou à l'extérieur. Un temps libre en extérieur ou dans les salles est proposé aux enfants avant le repas.
11 h - 11 h 30	Retour au calme	Préparation pour le repas avec des rituels et le passage aux wc/lavage de main
11 h 30 - 13 h 30	Repas	Temps de repas encadré par les animateurs. La société ELIOR met à disposition son personnel durant ce temps.
12 h 45 - 16 h 13 h 30 - 14 h 15	Sieste Temps calme	Sieste et temps de repos pour les plus grands (jeux calme, histoire, relaxation...). Minimum 45 minutes.
14 h 15 - 15 h 45	activités	Activités de l'après-midi en extérieur ou intérieur (manuelle, sportive ou scientifique).
15 h 45 - 16 h 15	Retour au calme	Préparation pour le repas avec des rituels et le passage aux wc/lavage de main
16 h 15	Goûter	Le temps du goûter organisé par petits groupes ou partagé.
16 h 45 - 17 h	Bilan	Chaque grâce à un outil ludique fera un bilan de sa journée
17 h -18 h 15	Accueil du soir	Départ échelonné des enfants, les parents viennent les récupérer dans leur salle. (Porte côté moussaillons) Jeux divers encadrés par les animateurs.

## Journée type : mercredi

Heures	Intitulé	Déroulé
7 h 45 - 9 h 00	Accueil matin	Les enfants arrivent de façon échelonnée et rejoignent ceux déjà arrivés, sur un temps de jeux libre et calme.
9 h - 9 h 15	Rituel	Temps qui permet au groupe de lancer la journée et de savoir ce qu'il va faire
9 h - 11 h	Activité	Réalisation de l'activité manuelle, sportive ou scientifique dans les salles ou à l'extérieur. Un temps libre en extérieur ou dans les salles est proposé aux enfants avant le repas.
11 h - 11 h 30	Retour au calme	Préparation pour le repas avec des rituels et le passage aux toilettes/lavage de main
11 h 15 - 11 h 30	Arrivée des enfants	lavage de main, toilette et on rejoint les copains pour manger.
11 h 30 - 13 h 30	Repas	Temps de repas encadré par les animateurs. La société ELIOR met à disposition son personnel durant ce temps.
12 h 45 - 16 h 13 h 30 - 14 h 15	Sieste Temps calme	Sieste et temps de repos pour les plus grands (jeux calme, histoire, relaxation...). Minimum 45 minutes.
13 h 30 - 13 h 45	Départ des enfants	Les enfants inscrits le matin sont récupérés par leurs parents.
14 h 15 - 15 h 45	activités	Activités de l'après-midi en extérieur ou intérieur (manuelle, sportive ou scientifique).
15 h 45 - 16 h 15	Retour au calme	Préparation pour le repas avec des rituels et le passage aux toilettes/lavage de main
16 h 15	Goûter	Le temps du goûter organisé par petits groupes ou partagé.
16 h 45 - 17 h	Bilan	Chaque grâce à un outil ludique fera un bilan de sa journée
17 h -18 h 15	Accueil du soir	Départ échelonné des enfants, les parents viennent les récupérer dans leur salle. (Porte côté moussaillons) Jeux divers encadrés par les animateurs.

⇒ *Retards et pénalité :*

Après trois retards consécutifs le soir (Au-delà de 18 h 15), une pénalité de 15 € sera facturée par tranche de 15 min entamée. Après trois retards le matin l'enfant sera refusé. (Au-delà de 9 h 00)  
À partir de trois absences non prévues /justifiées, une exclusion est prévue selon les critères du règlement intérieur des moussaillons.

#### **4. L'organisation**

⇒ *La cour :*

La cour doit être utilisée le plus possible en dehors des temps d'utilisation du centre de loisirs associatif 6/12 ans (structure avec qui nous mutualisons les locaux de la Maison Daniel QUANTIN) pour des raisons sanitaires, de sécurité et une meilleure surveillance.

La cour arrière est accessible en cas de besoin, elle est plus à l'ombre et permet l'utilisation des vélos.

⇒ *Le local extérieur :*

Il est toujours rangé, l'équipe d'animation est garante du rangement et du matériel stocké. (Ne pas garder ce qui ne sert pas ou ce qui est inutilisable). Les vélos doivent être suspendus (deux draisiennes par crochet).

⇒ *Les placards :*

L'animateur adjoint est garant du rangement et du bon maintien du matériel. Tout animateur doit respecter et entretenir l'ordre dans les placards. Un inventaire détaillé doit être fait par les animateurs afin de savoir quand et quoi recommander pour les besoins en activités.

⇒ *La pharmacie :*

Pour chaque sortie, chaque animateur est en possession d'un sac de pharmacie, son contenu étant soigneusement vérifié avant l'activité. Celui-ci est responsable du cahier d'infirmerie, de l'inventaire pharmacie, du réapprovisionnement et de lister les produits à recommander. Une infirmerie, qui doit rester propre et rangée, est installée à côté de la salle animateur au cas où l'enfant doit être isolé.

#### **5. Type de séjour**

⇒ *Les mercredis*

Le centre de loisir participe au plan mercredi en lien avec les écoles. Il reprend les thématiques afin de les aborder sous un aspect pédagogique et ludique. Sous forme de jeux et d'activités manuelles, sportives et scientifiques. Les grandes thématiques sont travaillées avec l'équipe d'animation pour donner aux enfants des moussaillons un aspect différent en leur laissant être acteurs de leurs journées tout en les sensibilisant. Le mercredi est un jour important de la semaine des enfants. Il doit lui permettre de sortir du rythme scolaire en se rapprochant au maximum du rythme individuel de l'enfant.

⇒ *Les vacances*

Les vacances sont programmées en suivant des thématiques pour développer l'imaginaire des enfants afin de répondre à des objectifs pédagogiques sur une durée déterminée. Les activités et les grands jeux sont en lien avec celui-ci.

Ils permettent aux enfants de s'évader et de donner libre cours à leurs imaginations.

## 6. Lien de communication

Elle favorise l'accueil des familles dans les meilleures conditions d'écoute, de dialogue, de proposition d'échanges, permettant d'instaurer un climat de confiance et de convivialité préalable, indispensable à la qualité des relations avec les enfants.

La communication maintient le lien entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire et assure une continuité éducative (plan mercredi).

⇒ *Communication avec les familles*

Plusieurs outils de communication existent en direction des familles : adresse mail, portail famille, téléphone, affiche, flyer. La direction reste disponible pour répondre aux interrogations et sollicitations des parents.

⇒ *Communication Interne*

Pour communiquer dans l'équipe pédagogique plusieurs outils sont utilisés. Le groupe WhatsApp pour donner des informations communes et le bilan de la journée. Un tableau avec l'affichage des horaires, des pauses, des plannings, de l'utilisation des espaces... Une fiche bilan à remplir en fin de journée.

⇒ *Action inter groupes*

Organiser des activités parents-enfant pendant l'accueil.

Créer des projets et des rencontres avec les crèches, la maison de retraite le Verger, le secteur jeunesse, les associations de la commune, des accueils de loisirs extérieurs...

## 7. L'équipe pédagogique et professionnelle

L'équipe pédagogique est gérée par le directeur de l'accueil de loisirs. Sa mission consiste à mettre en œuvre le projet pédagogique, dans le respect de la réglementation et des besoins de l'enfant et sa famille. Un adjoint seconde le directeur (il anime et accompagne pour certaines tâches le directeur).

Cette équipe est également composée d'animateurs avec des qualifications différentes (titulaires BAFA, stagiaires BAFA, BAFD, CAP, CPJEPS, BPJEPS (*Certificat d'Aptitude Professionnelle*) petite enfance ou encore sans qualification) ...

Les enfants sont répartis en groupes, les animateurs sont chargés de l'animation de groupes équilibrés. Ils sont référents pour les enfants.

D'autres professionnels interviennent sur la structure : des agents d'entretien, du personnel de restauration, ou encore intervenant pour des activités pédagogiques et ludiques.

Le **directeur** assure les fonctions suivantes :

- L'élaboration du projet pédagogique avec l'équipe, en lien avec le projet social et éducatif du territoire, ainsi que sa mise en œuvre
- Le management de l'équipe d'animation (recrutement, formation, entretien d'évaluation)
- La gestion du personnel de restauration
- La gestion administrative (service de restauration « *Elior* »)
- Les relations avec les familles et les partenaires, accueil de loisirs « *Ifac* », intervenants socioculturels, le secteur jeunesse, prestataires de loisirs, maison de retraite « *Le Verger* », ludo médiathèque...
- Le lien avec la direction de la politique éducative locale

L'**animateur** veille avant tout à la sécurité physique et affective des enfants.

Par rapport aux enfants (*l'animateur est la référence immédiate pendant l'accueil de loisirs*)

- Être à l'écoute de leurs besoins, s'adapter, établir un dialogue
- Avoir une posture d'éducateur et non de « *copain* »

- Le « non » doit être justifié et expliqué
- Être un guide pour l'enfant
- Donner l'exemple (tenue, attitude, langage ...)
- Établir un climat de respect et de confiance

L'équipe d'animateur crée des situations d'animation afin de les emmener dans un imaginaire. Il lui arrive de se déguiser, de jouer des rôles et préparer des actions de sensibilisations. L'équipe d'animateurs prépare et anticipe les réunions. L'animateur est force de proposition pour la préparation des programmes.

Les activités proposées par les animateurs lors de la réunion de programmation sont préparées en amont de la réalisation. L'animateur responsable de l'activité est garant de sa préparation et réalisation (prévoir le matériel, anticiper les découpes et les différentes étapes à la bonne réalisation de celle-ci). La salle doit être prête à recevoir les enfants avant le début de l'activité (mise en place, protection des tables...)

Par rapport à la sécurité, l'animateur est entièrement responsable de son groupe et doit :

- Connaître les normes d'encadrement, les protocoles de sécurité
- Veiller à la sécurité affective de l'enfant
- Adapter les effectifs en fonction des besoins
- Avoir toujours à portée de main une trousse de secours complète
- Assurer une surveillance active dans chaque lieu extérieur et intérieur (**Cour, toilette...**)

Par rapport aux familles, l'animateur doit :

- Être présent à l'arrivée et au départ de l'enfant
- Être vigilant au rangement des lieux
- Dialoguer, rendre compte de ce qui a été fait dans la journée
- Inspirer confiance, être à la hauteur de cette confiance donnée

⇒ *Les temps de travail de l'équipe d'animation :*

L'animation est un travail qui demande beaucoup d'énergie et de vigilance. L'amplitude est importante. Pour cela, un planning de travail est mis en place avec les tâches et les horaires de chacun.

**PS : les cafés ne sont autorisés qu'en dehors des temps avec les enfants (le matin avant l'arrivée des Moussaillons ou lors des pauses).**

**L'agent d'entretien** remplit les missions suivantes :

- Il est garant de la propreté des lieux
- Il doit entretenir les lieux dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité
- Il veille à établir des relations conviviales avec les enfants et l'équipe d'animation

Le **personnel de restauration** remplit les missions suivantes :

- Il applique la méthode HACCP (*système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments - Analyse des dangers / points critiques pour leur maîtrise*), dans l'ensemble des tâches quotidiennes (contrôles et tests des produits à la livraison, respect de la liaison froide, réchauffe des repas...)
- Il assure le service du repas en tenant compte des régimes spécifiques et en veillant à établir des relations conviviales avec les enfants et l'équipe d'animation
- Il assure le nettoyage du réfectoire à la fin du service
- Il s'adapte au rythme des repas de l'enfant.

## 8. Les publics accueillis

### ⇒ *Les enfants*

Un groupe est constitué d'enfants avec un vécu, des émotions, des compétences, des connaissances et des attentes différentes. Chaque enfant doit pouvoir être accompagné dans son développement psychologique, moteur et social. Cependant ces mêmes enfants doivent respecter des règles communes qui permettent une vie en collectivité saine et respectueuse de chacun.

L'enfant est le centre des préoccupations de l'équipe d'animation. L'organisation de l'accueil, le choix et la déclinaison des objectifs et le programme d'activités répondent avant tout aux besoins et attentes de l'enfant en fonction de son âge.

### ⇒ *Les enfants en situation de handicap*

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005).

Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants porteurs d'un handicap, aux services ouverts à l'ensemble de la population, n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap :

- Le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal),
- Le principe de traitement devant le service public,
- L'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posé par la loi du 11/02/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/05/2006.

Toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant en situation de handicap sera précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et sera motivée par des éléments **objectifs** et **circonstanciés** rendant impossible cet accueil.

La structure est ouverte à l'accueil d'enfants en situation de handicap. L'objectif étant le bien-être de l'enfant, l'accueil sera réalisé en fonction des moyens humains et matériels. Pour cela, un protocole est mis en place.

Les activités sont un support intéressant pour développer l'expression, la création, l'autonomie et la socialisation de l'enfant. L'objectif est de favoriser un environnement sécurisant affectivement et physiquement, pour conduire l'enfant vers plus d'autonomie. La mise en place des repères dans le temps et dans l'espace, favorisée par un accompagnement adapté, permettra de le rassurer et de l'ouvrir à des activités créatives, ludiques et sportives où il pourra s'épanouir en toute sécurité et confiance.

Ce que l'équipe d'animation propose à un enfant porteur de handicap :

- **Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.**
- **Faire preuve d'égalité.**
- **Lui procurer de la stabilité.**
- **Respecter son rythme.**
- **Respecter sa personne et sa dignité.**
- **Prendre en compte ses besoins spécifiques.**
- **Lui permettre de partager ses loisirs et de participer à des activités ou à des aventures.**
- **Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.**
- **Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.**
- **Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.**

- **Lui permettre de prendre du plaisir.**
- **Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.**
- **Nommer un référent.**

### **Accueil de la famille**

Une rencontre pour un premier contact doit avoir lieu avant la mise en place du protocole.

Ce premier échange a pour objectif de faire un état des lieux de la situation actuelle : souhait, volonté et possibilité de chacun.

Il est nécessaire d'établir une relation positive et constructive avec la famille. Pour cela, il est impératif que le dialogue soit ouvert entre la famille et l'équipe pédagogique afin d'établir un projet d'accueil. En présentant le handicap et ses modalités, la famille permet à l'équipe d'animation d'être à même d'apporter à l'enfant un accueil parfaitement adapté à sa situation.

### **Points abordés durant la rencontre famille-direction :**

- La recevabilité de la demande aux regards des possibilités locales (moyens humains, matériels...).
- La définition des besoins et particularités de l'enfant.
- La définition du rôle de chacun.
- La prise de conscience que l'accueil de loisirs reste un centre ouvert à tous et ne pourra peut-être pas répondre à toutes les demandes et souhaits.

Dès le **début de l'accueil** de l'enfant, un lien privilégié sera créé entre la famille, l'enfant et l'accueil de loisirs. Ceci s'exprimera par :

- Une visite de l'accueil de loisirs en amont
- Des temps de discussion
- Une évaluation par l'équipe du degré d'autonomie de l'enfant
- Une définition du rôle de chacun au sein de l'équipe d'animation avec notamment la désignation d'un interlocuteur référent.

Durant **toute la période d'accueil** aura lieu la consolidation du protocole d'accueil en mettant en place les points suivants :

- Un travail régulier de l'équipe d'animation sur les temps de la vie quotidienne et d'activités
- La création de liens entre l'enfant et les autres enfants.
- Une évaluation des difficultés, problématiques rencontrées.
- Des rencontres régulières entre les parents, l'enfant et les animateurs pourront être mises en place

À la **fin de l'accueil** de l'enfant sur la structure, une dernière rencontre pourra réunir tous les acteurs permettant :

- La réalisation d'une évaluation globale.
- L'expression du ressenti de tous.
- La décision de reconduire le protocole ou de le stopper.

⇒ *Les familles*

Établir une relation de confiance entre l'équipe et les familles est primordiale pour assurer le bien-être de l'enfant. Cela passe par le dialogue avec les familles au quotidien, la qualité de la communication avec les animateurs autant le matin que le soir, mais aussi par la mise en place de différents temps et modalités d'échanges :

- Le dialogue autour de la journée de l'enfant
- Les réunions de présentation conviviales
- La participation à certains spectacles
- Les activités parents enfants
- Des réunions parents / équipe / partenaire pour faire évoluer l'accueil

L'intégration de l'enfant passe par une visite de la structure. Ce temps est également un moment privilégié d'accueil de chaque parent (entretien individuel, réponses aux questions et attentes diverses).

Le directeur reste disponible sur la structure, pour répondre aux questions, aux inquiétudes et besoins des parents.

⇒ *Les animateurs*

Les animateurs sont les acteurs qui permettent la réussite du projet. Ce sont des professionnels diplômés ou en cours de formation qui agissent dans l'intérêt de l'enfant. Ils s'appuient sur projet pédagogique pour le bon fonctionnement de l'accueil (sécurité, réglementation, animation ...). Sa hiérarchie, épaulée par la collectivité, accompagne chaque agent dans son évolution professionnelle (plannings, formations...).

Le suivi de chaque animateur est mené au quotidien. Une à deux évaluations individuels et collectives sont réalisées sur chaque période scolaire ou de vacances. Cet état des lieux permet d'évaluer si les objectifs individuels sont atteints, si l'animateur répond aux attentes du poste et pour élaborer les perspectives d'évolution.

## **9. L'évaluation du projet**

### *Évaluation des activités par les enfants :*

Les activités sont également évaluées en fonction de l'enthousiasme des enfants et de leur participation spontanée.

L'esprit critique de l'enfant est exercé au cours de la journée en le consultant sur l'intérêt de l'activité et en expliquant les raisons de son choix entre celles qui sont proposées.

### *Évaluation de la part des parents :*

Les parents sont invités à faire leur retour au directeur de l'accueil sur tous les sujets qui leur semblent importants. Ils sont conviés à des instances de discussion et de consultation (comité d'usagers de la Maison de toutes les générations). Des temps d'échanges seront organisés pour avoir leur ressenti sur la qualité de l'accueil.

### *Évaluation en équipe d'animation :*

Un bilan quotidien et de fin de période d'accueil de loisirs est effectué avec l'équipe d'animation sur les difficultés rencontrées et les solutions mises en place pour adapter les activités aux besoins. Ce bilan tient compte de l'évaluation des enfants.

### *Évaluation de la part de la direction :*

En fin de période ou de vacances, le directeur effectue une évaluation de la structure lui permettant de rendre compte au directeur de la Direction de la Politique Éducative Locale.

Cette évaluation porte sur :

- La mise en œuvre du projet pédagogique (objectifs respectés, thématique déployée...)
- La qualité du programme d'activités et les nouveautés
- La fréquentation
- La vie du groupe (équilibre dans les groupes constitués, place de chaque enfant, respect du rythme et des besoins des enfants)
- L'évaluation de l'équipe d'animation
- Le lien avec les familles et la participation aux ateliers enfants parents
- La qualité de la restauration et des prestations sur les activités et sorties
- Le fonctionnement avec les différents partenaires
- La gestion administrative